

RESSOURCES HUMAINES

Mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque "Prévoyance"

1 DOCUMENT - Publié le 30 mai 2024

CIAS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
INTERCOMMUNALE SAVOIE ALPES

Conseil d'Administration
Séance du 30 mai 2024 à 18h00

En vertu du conseil de Grand Lac, 100 boulevard Laffly 73000 Aix-les-Bains

N° de l'ordre du jour	Intitulé de l'ordre du jour	Statut	Responsable
1	Adoption de l'ordre du jour	30	
2	Prise en compte des avis des commissions	30	
3	Prise en compte des avis des commissions	30	
4	Prise en compte des avis des commissions	30	
5	Prise en compte des avis des commissions	30	
6	Prise en compte des avis des commissions	30	
7	Prise en compte des avis des commissions	30	
8	Prise en compte des avis des commissions	30	
9	Prise en compte des avis des commissions	30	
10	Prise en compte des avis des commissions	30	
11	Prise en compte des avis des commissions	30	
12	Prise en compte des avis des commissions	30	
13	Prise en compte des avis des commissions	30	
14	Prise en compte des avis des commissions	30	
15	Prise en compte des avis des commissions	30	
16	Prise en compte des avis des commissions	30	
17	Prise en compte des avis des commissions	30	
18	Prise en compte des avis des commissions	30	
19	Prise en compte des avis des commissions	30	
20	Prise en compte des avis des commissions	30	
21	Prise en compte des avis des commissions	30	
22	Prise en compte des avis des commissions	30	
23	Prise en compte des avis des commissions	30	
24	Prise en compte des avis des commissions	30	
25	Prise en compte des avis des commissions	30	

Informations complémentaires :
Monsieur le Président du Grand Lac, Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la Savoie, Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la Savoie, Monsieur le Directeur du Centre de Gestion de la Savoie.

Le mandatement est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date de la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 30 mai 2024

Le Président,
Monsieur le Maire

Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire

Le présent document est une copie électronique de l'acte administratif. Il est certifié conforme à l'original par le service de l'Administration. Toute réclamation doit être adressée au service de l'Administration.



2024-05-30_DELIB8.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 365,4 KO)

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

:

 8h30-12h00
et 13h30-17h00

 **04 79 35 00 51**